



MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NUMERO DE PUBLICATION : 1011065A7

NUMERO DE DEPOT : 09700269

Classif. Internat. : G04C

Date de délivrance le : 06 Avril 1999

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d'invention, notamment l'article 22;

Vu l'arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d'invention, notamment l'article 28;

Vu le procès verbal dressé le 27 Mars 1997 à 10H00 à l'Office de la Propriété Industrielle

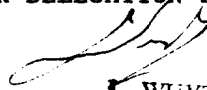
ARRETE :

ARTICLE 1.- Il est délivré à : JACQUES Gilbert
rue de Vlessart Heinstert 66, B-6717 ATTERT(BELGIQUE)

un brevet d'invention d'une durée de 6 ans, sous réserve du paiement des taxes annuelles, pour : MONTRE AVEC AFFICHAGE DU QUANTIEME.

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité de l'invention, sans garantie du mérite de l'invention ou de l'exactitude de la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeurs(s).

Bruxelles, le 06 Avril 1999
PAR DELEGATION SPECIALE :


L. WUYTS
CONSEILLER

Montre avec affichage du quantième.

Description

5 L'invention concerne les montres à affichage analogique de l'heure et plus spécialement l'affichage du quantième.

La plupart des montres affichent la date. L'affichage se fait de différentes manières :

10

- soit la date apparaît dans une lucarne, et sa lecture est parfois facilitée par une loupe intégrée dans le cadran ou le verre ;

- soit les chiffres, de 1 à 31, sont inscrits autour du cadran principal ou d'un cadran auxiliaire et désignés par une aiguille ;

15

- soit encore deux cadrans auxiliaires servent à représenter l'un les unités, l'autre les dizaines du nombre correspondant à la date : l'état de la technique pour cette dernière méthode est illustré dans la publication internationale WO 94/03845 du 17 février 1994.

20

Dans tous les cas, par la force des choses, cet affichage est plutôt petit et la lecture de la date nécessite une vue parfaite ou parfaitement corrigée. La lecture n'est pas possible non plus lorsque la luminosité n'est pas tout à fait adéquate.

25

Pour remédier à ces inconvénients, l'invention introduit le concept de décade dans l'indication et la lecture du quantième sur un cadran de montre. La décade, qu'il ne faut pas confondre avec la décennie, est une période de dix jours. La première décade va du 1 au 10 du mois, la deuxième va du 11 au 20, la troisième du 21 au 30, la quatrième se limite au 31 du mois. Toute

30

personne un peu active sait dire à tout moment quelle décade est en cours. Etant donné un cadran normal, les positions, de 1 à 10 heures, serviront à indiquer ou à suggérer la date en fonction de la décade. Selon la décade dans laquelle on se trouve, la position '4 heures', par exemple dira que l'on est le 4, le 14 ou le 24 du mois.

35

Les figure 1, 2, 3, et 4 illustrent les différents éléments de la présente invention :

- la figure 1 représente une première forme de réalisation avec désignation des positions par une aiguille ;

40

- la figure 2 concerne une autre forme de réalisation avec des lucarnes ou voyants pour la désignation des positions ; ces lucarnes seront fermées par une matière transparente quelconque, colorée ou non, pouvant même être en pierres précieuses ;

- la figure 3 illustre une variante avec indication du numéro de la décade en cours ;
- La figure 4 représente une forme d'exécution d'une aiguille convenant particulièrement bien à la réalisation de la présente invention.

5

D'après la figure 1, la position est désignée par une aiguille (1) qu'un système mécanique ou électromécanique ou électronique y amènera et stabilisera pour une durée de 24 heures. A la fin d'une décade, au lieu de passer sur la position 11 heures, l'aiguille sera ramenée par le mécanisme

10 sur la position 1 pour entamer la décade suivante . Une transaction manuelle au départ du bouton remontoir (2) sera nécessaire à la fin de février et des mois de 31 jours, comme c'est le cas maintenant sur les montres qui ne sont pas programmées .

15 D'après la figure 2, les positions sont indiquées à l'aide de voyants (3), le voyant actif (4) étant éclairé de l'intérieur par commande manuelle par bouton poussoir , un programme gérant la possibilité d'activation du voyant du quantième voulu.

20 La figure 3 montre comment il est possible, quelle que soit la forme de réalisation choisie, de prévoir une lucarne (7) près de chacune des positions 1 à 4 ; un programme installé à cet effet permettra d'illuminer par commande manuelle la lucarne appropriée (8) et de désigner ainsi la décade en cours.

25 La figure 4 concerne une aiguille interchangeable et spécialement conçue pour convenir aux exigences des utilisateurs en ce qui concerne la facilité de lecture. Elle comprend un premier élément (6) s'adaptant sur l'axe central, et des éléments facilement interchangeables (5) constituant l'aiguille elle-même.

30

Etant donné l'état de la technique très avancé dans le domaine de l'horlogerie, qu'il s'agisse de mouvements mécaniques ou électroniques, les problèmes de réalisation pour une montre conformément à la présente invention seront faciles à résoudre.

35 Un mode d'emploi expliquera comment le nouveau propriétaire pourra assimiler le concept de décade.

Revendications

1. Montre analogique avec affichage du quantième par décades, caractérisée en ce que la montre comprend une aiguille montée sur l'axe central, l'aiguille pointant successivement les positions horaires de 1 à 10 du cadran de la montre tout en restant 24 heures sur une même position, l'aiguille étant repositionnée sur la position 1 à la fin de son arrêt sur la position 10, indiquant ainsi les jours d'une décade et par déduction, le quantième ;
2. Montre analogique avec affichage du quantième par décades caractérisée en ce qu'elle comprend des voyants aux positions 1 à 10 éclairables et s'affichant à tour de rôle pendant une période de 24 heures, indiquant ainsi les jours de la décade en cours ;
3. Montre analogique avec affichage du quantième par décades, caractérisée en ce que la montre est pourvue de 4 voyants éclairables indiquant la décade en cours ;
4. Montre selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'aiguille désignant les positions consiste en deux parties, dont l'une est fixée sur l'axe et l'autre, la flèche amovible et interchangeable, peut présenter différentes formes, tailles et couleurs.

Figure 1

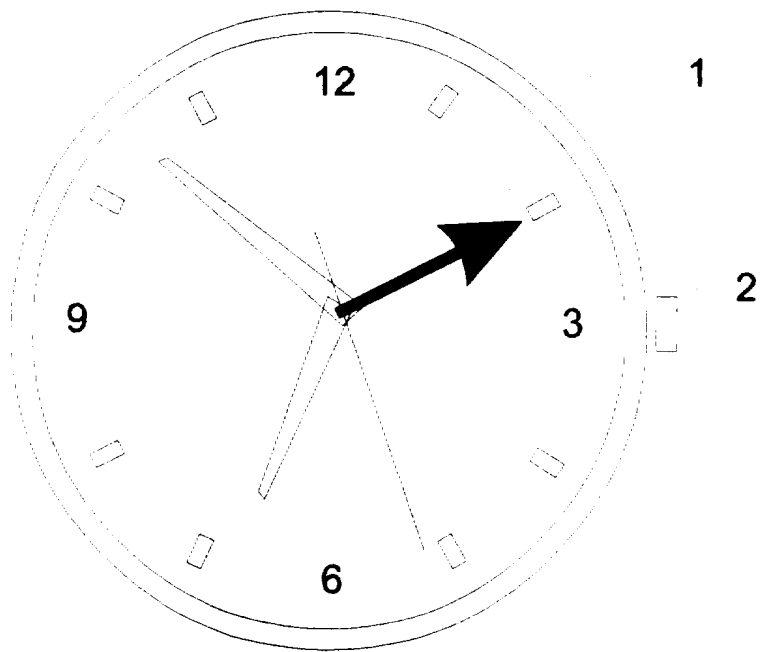


Figure 2

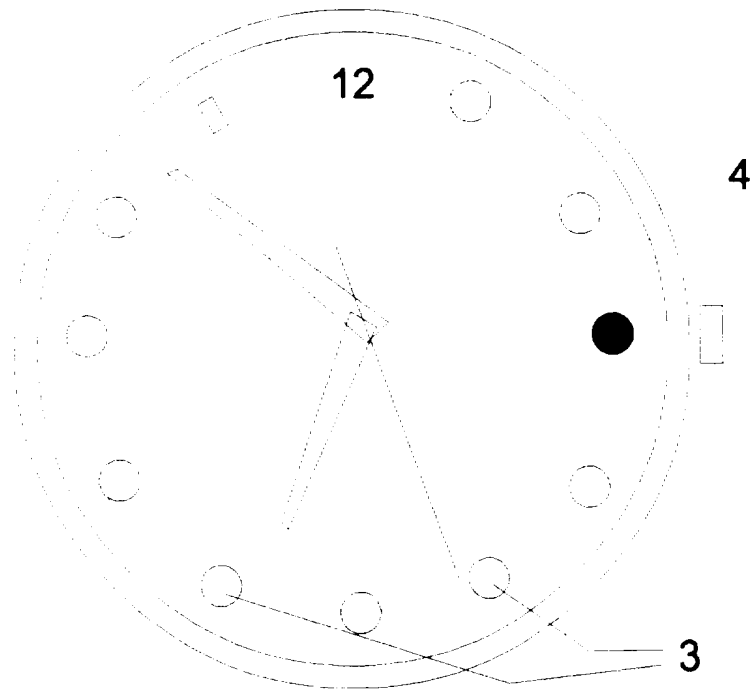


Figure 3

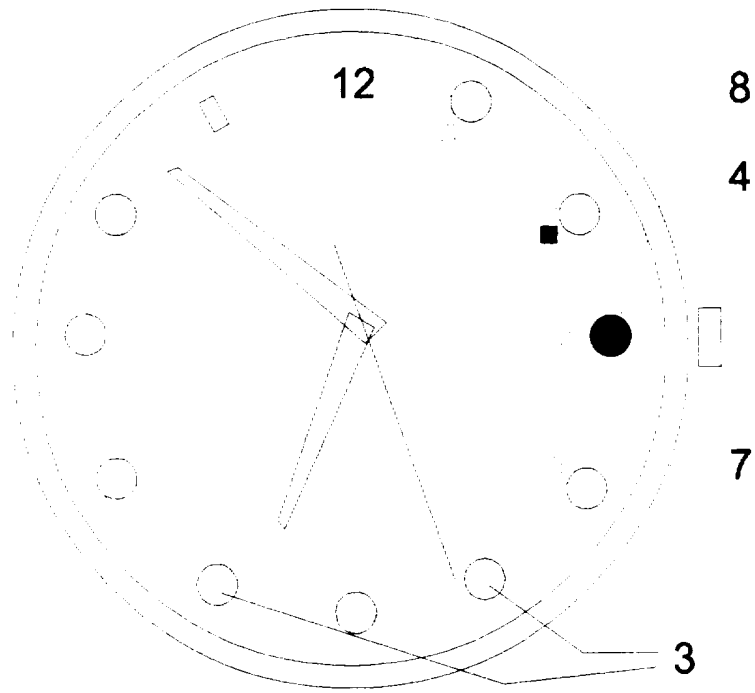


Figure 4

